



Ville de Fagnières

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAGNIERES

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2014

N° 2014-09-19-11

**DÉCISION MODIFICATIVE N°2
DU BUDGET GÉNÉRAL**

Le 19 septembre 2014 à 20h30 le Conseil Municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BIAUX, Maire.

Date de convocation : 12 septembre 2014

Date d'affichage de la convocation : 12 septembre 2014

PRÉSIDENCE : M. BIAUX, Maire

PRÉSENTS :

Mme DETERM – M. FENAT – M. BISSON – Mme LÉMERÉ – M. FAUCONNET – Mme STEVENOT – M. HAQUELLE – Mme MARTIN – M. PEROT – Mme LE GUERN – M. CALLIOT – M. CHOUARD – Mme THILLY – M. ROULIN – Mme GIROD – Mme DORTA BERMEJO – M. GALLOIS – M. KESTLER – Mme HAMEREL – M. VANET – M. BESSON – Mme ANTUNES.

EXCUSÉS :

Mme LE LAY	donne pouvoir à	M. PEROT
Mme MILLOT	donne pouvoir à	Mme THILLY
M. MOUROUGANE	donne pouvoir à	Mme DETERM
Mme PERNET	donne pouvoir à	M. BESSON

Membres en exercice : 27

Membres présents : 23

Procurations : 4

Votants : 27

Secrétaire de séance : M. CHOUARD

**11/ DÉCISION MODIFICATIVE N°2
DU BUDGET GÉNÉRAL**

Rapporteur : M. FAUCONNET

Il a été inscrit en travaux en régie la réalisation des travaux du mur du cimetière pour la somme totale de 29 660 €, salaires et charges incluses.

L'agent compétent pour réaliser l'enduit du mur ne peut plus assumer cette tâche suite à des restrictions médicales.

Cette tâche peut être exécutée par une entreprise pour un coût total de 1394 €.

Ce qui nécessite le transfert des crédits des opérations d'ordre en opérations réelles des dépenses d'investissement :

SECTION D'INVESTISSEMENT : 0.00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Chapitre : 23 – art.2313 Travaux en cours Op.169 / 020	+	1 394 €
Chapitre : 040 – art.2313 Travaux en cours / 01	-	1 394 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 0.00 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Chapitre : 011 – art.61522/020/030 bâtiments	-	1 394 €
--	---	---------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Chapitre : 042 – art.722 Travaux en régie/ 01	-	1 394 €
---	---	---------

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis favorable de la commission des finances du 9 septembre 2014 ;

OUI l'exposé qui précède,

ADOpte la décision modificative n°2 ci-dessus proposée pour le budget principal de l'exercice 2014.

Résultat du vote :

- Voix pour : 27
- Voix contre : 0
- Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération conforme.

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

LE MAIRE,

Alain BIAUX